

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 21 novembre 2017, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 3 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande concerne la propriété située au 855, boulevard Décarie et a pour objet de statuer sur la construction d'un bâtiment mixte dont le taux d'implantation au sol est supérieur au maximum permis.

La deuxième demande concerne la propriété située au 1515, boulevard de la Côte-Vertu et a pour objet de statuer sur l'agrandissement de l'édicule du métro en empiétant dans la marge avant et dont la marquise et la distance par rapport au trottoir ne respectent pas toutes les normes applicables.

La troisième demande concerne la propriété située au 400, boulevard Lebeau et a pour objet de statuer sur l'installation d'une génératrice et d'un transformateur dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

Montréal, le 1^{er} novembre 2017

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, November 21, 2017, at 7 :30 P.M., the Council of Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on 3 applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the property located at 855, boulevard Décarie for the construction of a mixed building of which the floor space index is superior to the maximum authorized.

The second request concerns the property located at 1515, boulevard de la Côte-Vertu for the enlargement of the subway entrance encroaching in the front setback and of which the distance with the sidewalk does not respect all the applicable standards.

The third request concerns the property located at 400, boulevard Lebeau for the installation of a generator and a transformer of which the localization does not respect all the applicable standards.

Montréal, November 1st, 2017

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council